Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 26 380 habitants.

MEMBRES CITOYENS

Commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts

Description du comité

La commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts relève du conseil municipal. Elle est composée de trois (3) citoyen(ne)s, de trois (3) élu(e)s et d'employés municipaux. Cette commission a le mandat de donner des recommandations au conseil municipal en matière d'environnement. Il a également les rôles suivants :

- proposer, élaborer, suivre et évaluer différentes politiques et plans d'action en lien avec l'environnement, la réduction des gaz à effets de serre et les changements climatiques;
- émettre ses observations et ses recommandations en vue de l'utilisation rationnelle du territoire de la ville dans un contexte de développement durable;
- recommander l'élaboration ou la modification de règlements municipaux, dans le but de protéger et de restaurer l'environnement naturel.

Attentes envers les citoyen(ne)s membres de la commission

Les citoyen(ne)s membres de la commission devront :

- prendre connaissance des documents;
- assister aux rencontres de la commission;
- participer activement aux discussions et aux échanges de façon constructive et respectueuse pour le bien de la ville;
- émettre des recommandations en lien avec les dossiers analysés.

Durée du mandat

Mandat de deux (2) ans, renouvelable

Statut des membres

L'implication des membres citoyens est bénévole.

Qualifications et exigences

Les citoyen(ne)s membres de la commission devront :

- être citoyen(ne)s de La Prairie;
- être disponibles afin de participer activement aux réunions qui ont habituellement lieu une fois tous les deux mois. La durée moyenne d'une réunion est d'environ deux heures;
- avoir une bonne connaissance de la ville;
- être dynamiques et avoir un esprit ouvert et critique;
- avoir un intérêt pour la qualité et la protection des milieux naturels et tout autre enjeu environnemental;
- détenir une formation ou des connaissances dans l'un des nombreux domaines de l'environnement (un atout).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature (curriculum vitae, lettre de motivation et autres documents pertinents) **au plus tard le <u>mercredi 23 février 2022.</u>**

par courriel : mairie@ville.laprairie.qc.ca
par la poste : Mairie, Ville de La Prairie
604, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1
par télécopieur : 450 444-6636

Publié le 9 février2022

Le conseil municipal procédera à la nomination des nouveaux membres du comité en choisissant parmi les candidatures reçues. Un suivi sera fait auprès de l'ensemble des candidats.